



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 14 mars 2016  
Présidence: M. Yves Sesseli  
Objet : RESEAU D'EAU DES GRANGES (RIEX) ET DU CHEMIN NEUF (EPESES)  
LIAISON RIEX-EPESES PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 02/2016 de la Municipalité du 8 février 2016 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 52 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de construction d'une conduite d'eau potable du réseau d'eau entre les bourgs de Riex et d'Epesses ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 501'000.- hors taxes;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 64'000.- et le solde de CHF 437'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 14'600.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2016

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 14 mars 2016

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : RÉSEAU D'EAU DU CHEMIN NEUF (EPESSES) ET DES CHAPELLES (CULLY) - LIAISON EPESSES-CULLY - TRONÇON CRÊT-DESSOUS - HÔTEL LAVAU

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 03/2016 de la Municipalité du 8 février 2016 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 52 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de construction de la conduite d'eau potable du réseau d'eau entre l'Hôtel Lavaux et le hameau de Crêt-Dessous (Epresses) ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 313'800.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 47'000.- et le solde de CHF 266'800 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 8'900.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2016

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 14 mars 2016

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX CLAIRES -  
SENTIER DE BELLEVUE

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 04/2016 de la Municipalité du 8 février 2016,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 49 voix et 3 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à payer les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du sentier de Bellevue ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 320'496.40 hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de CHF 320'496.40 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 10'700.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2016

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 14 mars 2016  
Présidence: M. Yves Sesseli  
Objet : ECLAIRAGE PUBLIC - REPONSE AU POSTULAT DU 5 JUIN 2015 (MME ET MM. LAVANCHY, GAY, CHOLLET, BAUMANN, REGAMEY) - PLAN LUMIERE COMMUNAL

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 05/2016 de la Municipalité du 8 février 2016,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 33 voix, 13 contre et 5 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude d'un plan directeur de la lumière sur l'ensemble du territoire communal ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 80'000 toutes taxes comprises ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'étude d'un plan directeur de la lumière de CHF 80'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 8'000.- par année (chapitre 820), la première fois au budget 2018.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2016

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Catherine Fonjallaz